

## *Square René Cassin : finition des abords de la résidence.*

La construction de la Résidence René Cassin a permis de modifier quelque peu l'aménagement du square. Les abords du bâtiment ainsi que le parc sur l'arrière



ont été aménagés : bancs, rondins, millepertuis, rosiers, bruyères, lavandes, azalées, berberis et d'autres plantations sont venues agrémenter le cadre, déjà bucolique, de la résidence. L'inauguration du foyer-logement est prévue pour le mois de septembre.

La totalité des logements duplex est occupée. Il ne reste que 5 appartements de type T1 dans la partie foyer-logement (réservés à des personnes retraitées).



## **SOMMAIRE**

### *Les travaux ...*

- parc, complexe garderie-bibliothèque, ensemble immobilier de 6 logements, immeuble face à la mairie, centre de secours, voirie, éclairage public, parking à René Cassin, GEMO, Disque Bleu.

### *Urbanisme: rappel ...*

### *Infos municipales...*

- quelques tarifs ...
- indicateur.

### *Les festivités de votre été...*

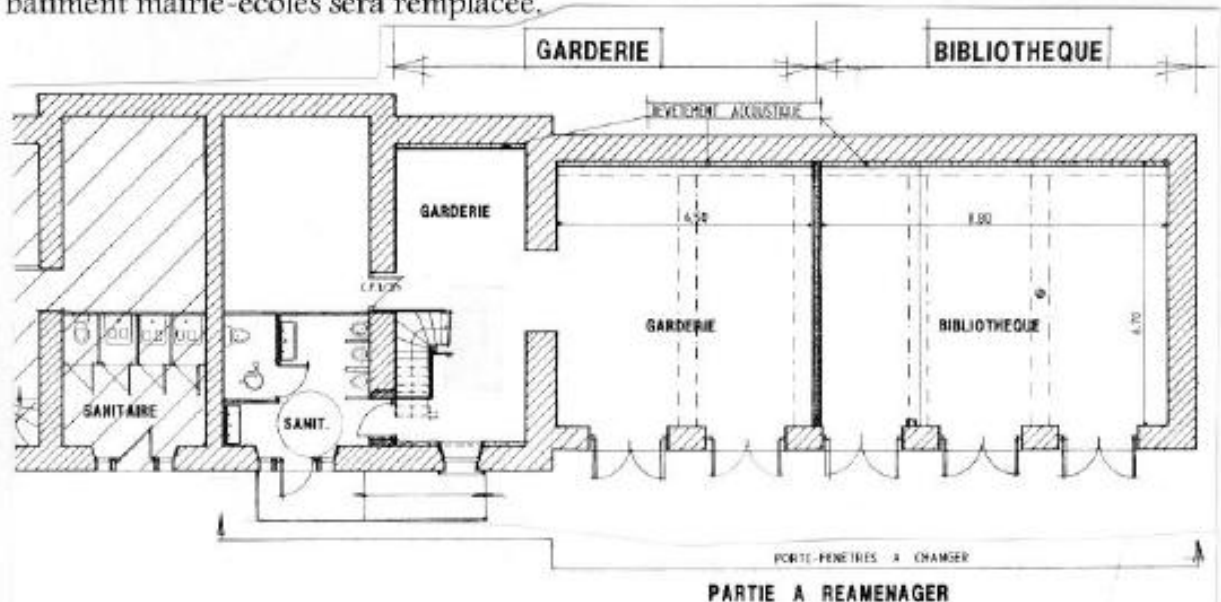
### *Vie pratique...*

### *En bref...*



## Création d'un complexe GARDERIE/BIBLIOTHEQUE

L'implantation du premier projet de construction d'un complexe garderie/bibliothèque était située en zone inondable (Groupe scolaire Pierre Marthon). Il a été décidé de son transfert dans l'ancienne salle municipale, située sous la mairie. Monsieur MOULY, architecte, a réalisé le plan ci-dessous. La bibliothèque représente une superficie d'environ 60 m<sup>2</sup>. La garderie est composée de deux pièces, avec un accès direct aux sanitaires. Enfin, dans un souci de sécurité et d'économies d'énergie, la totalité des portes et fenêtres sur l'ensemble de la façade arrière du bâtiment mairie-écoles sera remplacée.



Le coût des travaux est chiffré à 842 994 F TTC et se décompose comme suit : aménagement de la bibliothèque : 205 020 F TTC ; aménagement de la garderie : 280 998 F ; travaux à l'école primaire : 215 874 F et travaux sur le bâtiment mairie-école : 141 102 F. Toutes les subventions n'ont pas encore été arrêtées. Le dossier technique ne peut être réalisé que lorsque les subventions auront été accordées. Ensuite, l'appel d'offres sera lancé avec un délai de 36 jours à respecter. Suit l'ouverture des plis. Les travaux peuvent alors débuter. Dans ces conditions et afin de gêner le moins possible les cours, il est préférable que les travaux soient réalisés pendant les vacances.

## Construction d'un ensemble immobilier de 6 logements

L'acquisition des immeubles FRAICHE, ROBERT, FAGE et SOLEIHAVOUP va permettre la réalisation d'un bâtiment comprenant 6 logements, avec garages : 3 T2, 2 T3 et 1 T4. Nous avons demandé au maître d'oeuvre de recréer le caractère architectural du vieux bourg. Laguenne était un des rares villages murés. Une porte, au droit de la rue du Rival, symbolisera ainsi l'entrée de la vieille ville.

L'opération sera réalisée par l'Office Public Départemental d'HLM. Le permis de construire a déjà été déposé. Les personnes intéressées par la location peuvent d'ores et déjà s'inscrire auprès de la mairie.



FACADE sur rue des ARMURIERS

## Immeuble face à la mairie

Le dossier avance. L'appel d'offres sera lancé courant septembre 1997.

Les travaux ...

## CENTRE DE SECOURS

Lors de la séance du 27 mars 1997, le Conseil Municipal évoquait le projet de construction du nouveau centre d'incendie et de secours.

Monsieur le Maire a fait le compte rendu des différentes réunions concernant ce projet et auxquelles il a assisté. Plusieurs points ont été abordés. Tout d'abord, la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique : la construction d'un ensemble regroupant la Direction Départementale du Service incendie et secours, le Centre de Secours principal et les équipements communs pour la formation et l'entraînement des sapeurs-pompiers sur un même site, en l'occurrence le Puy Pinçon, nécessite la mise en place d'un établissement public de coopération intercommunale n'ayant pour objet que la construction de ce centre. Le siège du Syndicat est fixé à la mairie de TULLE.

Ensuite, l'impact financier : les contributions seront fixées par le Comité selon la clé de répartition suivante : 60 % pour la ville de Tulle, 40 % pour les autres communes. 4 bureaux d'architectes ont proposé un projet. 4 hypothèses ont donc été évoquées d'après les paramètres suivants (éléments fixes) : capital à amortir : 12 584 525 F et emprunt au taux de 7 % sur 12 ou 15 ans. Hypothèses :

-1- retient 2 données : population et temps de couverture par secteur ;

- 2- retient la population : 80 % et le potentiel fiscal : 20%;
- 3- prend en compte l'ensemble des critères retenus pour la contribution S.D.I.S. ;
- 4- ne prend en compte que le critère population.

### Incidences financières annuelles pour LAGUENNE :

	Sur 12 ans	Sur 15 ans
Hypothèse 1 :	68 145,23 F	59 430,87 F
Hypothèse 2 :	54 781,48 F	47 776,06 F
Hypothèse 3 :	65 939,11 F	57 503,42 F
Hypothèse 4 :	57 632,87 F	50 262,82 F

Ayant examiné tous ces éléments, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Syndicat pour la construction du nouveau Centre de Secours. Les statuts du Syndicat ont été adoptés et les membres suivants ont été désignés comme délégués de la Commune : Monsieur CHASSAGNARD Roger, délégué titulaire, Madame GASTON Josette, délégué suppléant.

Enfin, les membres du Conseil ont opté pour l'hypothèse 4, avec un remboursement sur 15 ans et demandent que l'appel d'offre soit déclaré infructueux si celui-ci est supérieur au montant du capital prévu.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet, qui représente une lourde charge financière pour notre commune.

## VOIRIE

### Lotissement du Chambon : rénovation de la rue des Acacias et du Soleil Levant

Les rues du lotissement du Chambon ont fait l'objet de travaux de rénovation, identiques à ceux de la rue des Ecoles. Réalisés par l'entreprise Cochery Bourdin Chaussée, les travaux se montent à 125 419 F TTC pour l'ensemble des deux rues.

### Elargissement et mise en sécurité de la Route de Boubeau

Au droit de la grange de Monsieur GAUTHIER, la route conduisant au village de Boubeau s'affaissait dangereusement à un endroit particulièrement étroit. Grâce à la compréhension de Monsieur MADELMONT qui a donné gratuitement le terrain, à l'enrochement fourni par l'entreprise POUQUET, au matériel et au personnel municipal, nous avons pu élargir et remettre en état cette partie dangereuse de voirie.

## DIVERS

### Entretien des terrains

***Nous rappelons aux propriétaires qu'ils doivent impérativement entretenir leur terrain, conformément à l'arrêté municipal du 10 octobre 1989. En cas de non respect dudit arrêté, les travaux seront exécutés par les services municipaux et facturés au propriétaire. Aucune branche ne doit faire saillie sur la voie publique. Pensez à élaguer !***

### Eclairage public

Poursuivant l'aménagement et la mise en valeur du bourg, le Conseil Municipal, dans sa séance du 12 septembre 1995, adoptait à l'unanimité le projet d'éclairage public le long de la RN 120, pour un montant de 174870 F TTC, subventionné à hauteur de 46000 F. Dix candélabres diffusant une lumière jaune orangée (Sodium Haute Pression) seront répartis, de l'angle de la rue de la Croix de Mire, jusqu'à la maison BACHELLERIE (13 avenue du Colombier) courant septembre.







## Parking à la résidence René Cassin

Afin de résoudre le problème de stationnement des locataires et des visiteurs de la résidence, un parking a été créé proposant 20 places. Un parterre de fleurs et des jardinières agrémentent cette réalisation. Les maîtrises d'œuvres, tant au niveau du parc que de la réalisation du parking ont été assurées par Monsieur le Maire et les travaux effectués par les employés municipaux.

## Magasin GEMO

Grâce à la maîtrise des terrains provenant de l'achat des immeubles LAUMOND, un magasin "GEMO" s'est installé, créant 5 emplois. Une implantation de bureaux avec parking viendra bientôt compléter cette réalisation. Ces nouveaux locaux seront destinés à recevoir la Compagnie d'Assurance "MAIF".



Perspective des bureaux

## Disque Bleu

La société "Disque Bleu" vient de s'implanter sur notre commune, reprenant la succession de la quincaillerie BESSE, au Pont de Pounot.

*Nous sommes heureux d'accueillir ces nouvelles entreprises guennoises. Nous leur souhaitons pleine réussite dans leurs activités.*



Vous voulez créer une pièce supplémentaire, ouvrir une fenêtre, une porte, ravaler une façade, modifier votre toiture, implanter un abri de jardin, construire une piscine, un atelier de bricolage...

## N'oubliez pas !

**Au préalable, vous devez déposer, auprès de la mairie, un permis de construire ou une déclaration de travaux suivant la nature et l'importance des travaux que vous envisagez. Si le chantier nécessite une occupation du domaine public, vous devez impérativement obtenir une autorisation de voirie. Les travaux ne devront être entrepris qu'une fois les autorisations délivrées.**

(cf bulletin n° 21 - janvier 1996).

## INDICATEURS

O Indice du coût de la construction :  
4ème trimestre 1996

1 046,00

Evolution sur un an

+ 3,25 %

Valeur moyenne des 4 derniers trimestres

1 035,75

O Indice des prix à la consommation  
Avril 1997

115

Evolution sur un an

+ 0,9 %

O SMIC  
SMIG horaire brut

39,43 francs

SMIG mensuel

6663,67 francs

## TARIFS MUNICIPAUX

**Eau** : Abonnement 1997 : 321 F;  
M3 consommé en 96 : 5,67 F ;

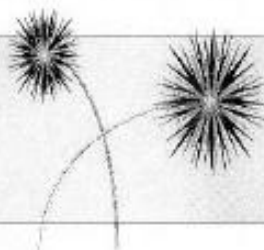
**Assainissement** : abonnement 1997 : 262 F  
M3 consommé en 96 : 5,59 F.

**Cimetière** :

- concession simple : 953 F - concession double : 1479 F.
- ouverture et fermeture de caveau : 349 F - ouverture et fermeture d'une tombe : 436 F.
- Exhumations : caveau : 700 F ; tombe : 874 F.

**Tennis** : 1 heure : 28,50 F - Carnet de 10 tickets : 218 F.

**TOUS LES AUTRES TARIFS VOUS SERONT COMMUNIQUEES PAR LES SERVICES DE LA MAIRIE.**



## DIMANCHE 13 JUILLET

Salle des Fêtes de LAGUENNE  
GRAND BAL GRATUIT ET FEU D'ARTIFICE

# FETE VOTIVE

### SAMEDI 16 AOUT

- 9 h : concours de pétanque en doublettes ;
- 11 h 30 : dépôt de gerbe ;
- 16 h : course au trésor pour les enfants, dotée de nombreux lots ;
- 18 h : vernissage "expositions guennoises" ;
- 20 h : repas dansant ;
- 21 h : retraite aux flambeaux ;
- 22 h : grand bal gratuit animé par le groupe "OSWAN" ;

### DIMANCHE 17 AOUT

- 9 h : salves d'artillerie ;  
vide greniers (boulodrome) ;
- 10 h : jeux enfants : course en sacs, ... nombreux lots - tournoi de basket (salle polyvalente).
- 16 h : spectacle de variétés : "SINGLAR BLOU" ;
- 21 h : bal disco gratuit ;
- 23 h : embrasement du bourg : quais et église ;

Buvette, crêpes ...

Grand spectacle de variétés gratuit avec les "SINGLAR BLOU" : rock agricole, made in Corrèze, ONE, TWO, TRUIE, PORC. Les "Singular blou" attaquent, tombereaux de blues rock et des brouettes d'humour. Six joyeux lurons, chanteurs en patois du coin de la brousse de Haute-Corrèze. Spectacle gratuit. Venez nombreux !

Nous organisons également une exposition sur le savoir-faire guennois. Toutes les créations guennoises seront les bienvenues. Renseignements au 05.55.20.18.10.



## AGENDA

- DIMANCHE 26 OCTOBRE : séance mycologie avec la participation de Monsieur CHATAUR ;
- COURANT NOVEMBRE : veillée châtaignes.

Les dates et heures vous seront communiquées en temps utile.

## ***Vous allez déménager ? Voici quelques conseils qui vous aiderons à déménager en toute tranquillité !***

### **2 mois avant le déménagement .....**

- Prévenir mon propriétaire ou mon syndic de mon départ par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- Fixer avec lui la date de l'état des lieux ;
- Vérifier mes droits et demander la prime de déménagement à mon employeur ou à ma Caisse d'Allocations Familiales ;
- Demander des devis à des déménageurs ;
- Arrêter la date du déménagement avec le prestataire choisi et vérifier l'assurance des biens transportés ;
- Rechercher de nouvelles écoles ou solutions de garde pour mes enfants ;
- Préparer l'aménagement de ma nouvelle résidence (artisans ...).

### **1 à 2 semaines avant le déménagement ...**

- Faire transférer mon compte bancaire ;
- Assurer mon nouveau logement et modifier mon assurance automobile ;
- Résilier mon abonnement EDF-GDF et demander le branchement EDF-GDF dans ma nouvelle résidence ;
- Résilier ou transférer mon abonnement au téléphone ;
- Résilier le contrat du service des eaux et contacter le service des eaux de ma nouvelle résidence ;
- Demander la réexpédition automatique de mon courrier ;
- Communiquer ma nouvelle adresse : à la Caisse d'Allocations familiales, au Centre des Impôts, à la mairie, à mon employeur, à la CPAM, à ma mutuelle ....



### **Dès l'emménagement ...**

- Modifier ma carte grise, voire changer l'immatriculation de mon véhicule si je change de département ;
- M'inscrire sur les listes électorales de ma nouvelle résidence avant le 31 décembre ;
- M'informer sur les loisirs et activités culturelles ou autres ;

### ***BUS LIMOUSIN INFORMATION JEUNESSE***

***MERCREDI 09 JUILLET 1997  
place de la mairie***

- *des infos pratiques pour tous :*
  - \* *formation* \* *métiers* \* *loisirs*
  - \* *vie quotidienne...*
- *des services :*
  - \* *liste des concours* \* *offres d'emplois*
  - \* *logements ...*

### ***ETAT CIVIL - BILAN DE L'ANNEE 1996***

*Au cours de l'année 1996, 47 actes d'Etat Civil ont été enregistrés : 14 naissances, 3 mariages, 20 décès.*

### ***REVISION DES LISTES ELECTORALES***

*Le tableau du 28 février 1997 totalise 1074 électeurs.*

*Les inscriptions sur les listes électorales doivent se faire avant le 31 décembre. Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.*

### ***NUMEROS DE RUES***

*Nous vous rappelons que les plaques des numéros de rues sont à votre disposition à la mairie, et ce gratuitement. Vous pouvez les retirer aux heures d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.*

### ***RAMASSAGE SCOLAIRE - ANNEE 97-98***

*Le coût du ramassage scolaire pour l'année 97-98 sera de 267 F par enfant et par trimestre. Les inscriptions sont à remettre à la mairie avant le 12 août. Pour les nouveaux inscrits, les fiches d'inscription sont à retirer auprès de la mairie.*